

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 14 septembre 2021

Délibération n°40 - 2021 relative à la tarification de la formation professionnelle et continue

Vu l'article D714-2 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la tarification de la formation professionnelle et continue applicable à compter du 1^{er} octobre 2021.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	23
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Tarifs formation professionnelle et continue

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 28/09/2021

Document mis en ligne le : 28/09/2021